Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_92-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Isabelle Lévêque pouvoir à Carole Truet.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15 Présents 14 Votants 15 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	24 août 2026
Date d'Affichage	24 août 2026
Secrétaire de Séance	Laurent Juin

Délibération n° 2026-92
Nature de l'Acte 5.4 Délégation de Fonctions

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la délégation conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, Mme le Maire donne lecture des décisions suivantes :

N° DIA	Référence cadastrale	Adresse	Nature du bien	Surface du terrain en m²	Acquéreur	Décision de non-préemption
202609	ZC 203	4 rue Camille Claudel	Bâti	332	Particulier	01/06/2026
202610	ZD 186 et 201	4 rue Simone Veil	Non bâti	350	Particulier	27/07/2026
202611	ZD 193 et 219	7 rue Simone Veil	Non bâti	659	Particulier	27/07/2026
202612	A 517, 1128 et 1124	6 rue du Champ Beaumanoir	Bâti	1025	Particulier	28/07/2026
2020613	A 1127	6 rue du Champ Beaumanoir	Non bâti	28	Particulier	03/08/2026
202614	ZD 192 et 218	5 rue Simone Veil	Non bâti	659	Particulier	03/08/2026
202615	A 526	5 rue de Gilbert	Bâti	675	Particulier	03/08/2026
202616	ZD 194 et 220	9 rue Simone Veil	Non bâti	651	Particulier	03/08/2026

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte des décisions de Mme le Maire portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

Fait à Andouillé Neuville, le 10 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.